COMMUNE DE
MERSCH

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3/2026/0153/181 ces. du 2 septembre 2026 du Ministre du Travail, accordant à la SARL GARAGE THOMMES MERSCH l'autorisation pour la cessation d'activités d'une aire de lavage (3/2008/0281) à Mersch, 13, rue John W. Leonard.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 15 septembre 2026

Administration Communale MERSCH

le Secrétaire

pour le Bourgmestre,
l'échevin,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH
B.P. 93 – L-7501 MERSCH – T. +352 32 50 23-1 – INFO@MERSCH.LU – MERSCH.LU